

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue au Centre administratif sis au 40, rue Mountsorrel, New Carlisle (Québec), le mardi 12 décembre 2017 à compter de 19 h. Les personnes suivantes étaient présentes :

COMMISSAIRES : W. Gifford, président
M. E. Beaulieu (vidéoconférence)
R. Mundle (vidéoconférence)
M. Clarke
G. Hayes
K. Dickson (vidéoconférence)
K. Eldridge (vidéoconférence)
D. Gray
D. Bourgoïn

COMMISSAIRES PARENTS : K. Mackenzie; M. Howatson; C. Carney

DIRECTEUR GÉNÉRAL : H. Miller
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE : S. Ward, directrice des services financiers
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM : D. Paulson (conférence téléphonique)

AUTRES : L. Mosher, directrice des services éducatifs
N. Doddridge, directrice des ressources humaines
R. Jalbert, coordonnateur à l'éducation professionnelle et aux adultes
T. Renouf, régisseur, Services
K. Barter, secrétaire de séance

ABSENTS : Kelly Imhoff, Peter Kerr

Le président, W. Gifford, procède à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

C17-12-119 1. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par G. Briand que l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores soit approuvé.

ADOPTÉ

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas de sujet à traiter.

3. **LECTURE DU PROCÈS-VERBAL**

C17-12-120 3.1 **Séance du 17 octobre 2017**

Du fait que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores, tenue le 17 octobre 2017, a été transmis aux membres six heures avant la tenue de la séance, en conformité avec l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est proposé par D. Bourgoïn que la secrétaire générale soit dispensée de la lecture de ce dernier.

ADOPTÉ

C17-12-121 **3.2 Séance du 29 novembre 2017**

Du fait que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores, tenue le 29 novembre 2017, a été transmis aux membres six heures avant la tenue de la séance, en conformité avec l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est proposé par G. Briand que la secrétaire générale soit dispensée de la lecture de ce dernier.

ADOPTÉ

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

C17-12-122 **4.1 Séance du 17 octobre 2017**

Il est proposé par K. Eldridge que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue le 17 octobre 2017 soit approuvé.

ADOPTÉ

C17-12-123 **4.2 Séance du 29 novembre 2017**

Il est proposé par K. Eldridge que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue le 29 novembre 2017 soit approuvé tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉ

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

5.2 Nominations au comité exécutif

Nom des candidats :

Myrna Howatson
Cindy Carney
Kathy Mackenzie
Keith Eldridge
Mike Clarke
Don Bourgouin
Kerry Dickson
Darryl Gray
Ron Mundle
George Hayes
Gary Briand
Mary Ellen Beaulieu

Candidature présentée par :

D. Bourgouin
M. Clarke
R. Mundle
W. Gifford
R. Mundle
M. Howatson
D. Bourgouin
M. Clarke
D. Bourgouin
M. Howatson
M. Clarke
D. Bourgouin

Wade Gifford s'adresse à trois reprises aux membres qui pourraient souhaiter présenter d'autres candidatures.

Il demande à ce que Suzanne Ward et Nancy Doddridge soient nommées représentantes au scrutin pour les élections.

C17-12-124 Il est proposé par Wade Gifford de mettre fin à la présentation des candidatures.

ADOPTÉ

5.3 Les personnes suivantes acceptent leur nomination au comité exécutif :

Myrna Howatson
Cindy Carney
Kathy Mackenzie
Keith Eldridge
Mike Clarke
Kerry Dickson
Darryl Gray
Ron Mundle
George Hayes
Gary Briand

Mary Ellen Beaulieu

Don Bourgouin décline sa nomination au sein du comité exécutif.

6. **CORRESPONDANCE**

Sans objet

7. **SERVICES FINANCIERS**

7.1 **États financiers 2016-2017**

ATTENDU qu'en conformité avec les articles 286 et 287 de la *Loi sur l'instruction publique*, des avis publics ont été placés dans des publications locales; et

ATTENDU que le rapport du vérificateur indépendant et les états financiers en date du 30 juin 2017 ont été présentés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. au comité de vérification le 21 novembre 2017;

C17-12-125

IL EST PROPOSÉ par G. Briand et résolu à l'unanimité que le Conseil des Commissaires accuse réception du rapport du vérificateur indépendant et des états financiers tels qu'ils ont été soumis.

ADOPTÉ

7.2 **RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire Eastern Shores (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 3 860 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'instituer un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximal des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles fait référence sa lettre du 8 novembre 2017;

C17-12-126

SUR LA PROPOSITION DE M. CLARKE, IL EST RÉSOLU :

QU'UN régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 30 septembre 2018 des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 3 860 000 \$, soit institué;

QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

- a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;

- b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du Gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
- c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;

QU'aux fins de déterminer le montant total auquel fait référence le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

- e) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- f) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- g) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
- h) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du Gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

Le président;
Le directeur général;
La directrice des services financiers;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure,

sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉ

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 Emplois réguliers/à plein temps

C17-12-127 Il est proposé par G. Briand d'accepter la troisième phase du plan d'action proposé à l'appui de nos obligations envers la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

ADOPTÉ

8.2 Document d'information

Un document abordant des points d'intérêt ayant trait au dossier des ressources humaines est distribué au Conseil. (voir copie au dossier)

9. DIRECTEUR GÉNÉRAL

C17-12-128 Il est proposé par D. Gray d'approuver le rapport du directeur général tel qu'il a été présenté.

(Voir document au dossier)

ADOPTÉ

10. ÉQUIPEMENTS/BÂTIMENTS

10.1 Mandat confié à une firme d'architectes

C17-12-129 Il est proposé par G. Hayes de retenir les services de la firme d'architectes Bourbeau Proulx Savard pour faire l'étude des besoins en lien avec l'école secondaire de New Carlisle, au montant de 19 500 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

10.2 Plateforme élévatrice pour usagers à mobilité réduite (mesure 50690)

C17-12-130 Il est proposé par M. Clarke d'accepter la soumission de SMVT & Visions au montant de 25 395 \$ plus taxes pour rendre accessible aux usagers à mobilité réduite, à partir du gymnase actuel, l'étage principal de l'école secondaire de New Carlisle.

ADOPTÉ

10.3 Stores pour l'école secondaire de New Carlisle

C17-12-131 Il est proposé par C. Carney d'accepter la soumission de Décor Conseils Véronique Roy enr. au montant de 13 255,80 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

10.4 Location de photocopieurs

C17-12-132 Il est proposé par M. Howatson de conclure une entente de 60 mois avec Xerox Canada pour la location de trois photocopieurs (8055 Xerox) au montant de 21 960 \$ plus taxes. Les coûts d'entretien et des fournitures seront de 0,0068 \$/feuille.

* Établissements scolaires visés : école secondaire de New Carlisle, école secondaire de New Richmond, école Grosse-Île.

ADOPTÉ

10.5 Services de conciergerie à l'école primaire Fleming

C17-12-133

Il est proposé par K. Eldridge que la Commission scolaire Eastern Shores renouvelle le contrat conclu pour des services de conciergerie avec Sinet au montant de 40 \$ l'heure jusqu'au 30 juin 2018, pour permettre aux divers services de la CSES d'étudier les besoins en lien avec le bâtiment.

ADOPTÉ

10.6 Mandat confié à une firme de consultants (école primaire Flemming et Centre d'éducation aux adultes et de formation professionnelle Northern Lights)

C17-12-134

Il est proposé par D. Gray de retenir les services du Groupe GESFOR au montant de 5 705 \$ plus taxes en vue d'effectuer des essais de la qualité de l'air, et d'autoriser Chantal Pitt à signer, au nom de la Commission scolaire, toute documentation nécessaire pour ledit dossier.

ADOPTÉ

10.7 Achat d'une propriété à Métis-sur-Mer

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que la Commission scolaire Eastern Shores achète le lot numéro 313, du cadastre C01PL313 de Madame SUZANNE MASSON.

Ladite vente est consentie pour le prix de 5000 \$ payé comptant au moment de la signature de l'acte de vente.

L'acte de vente devra être fait devant M^e Nadia Heppell, notaire, de Mont-Joli.

C17-12-135

IL EST ENFIN UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser Monsieur TREVOR LEO RENOUF, régisseur, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des présentes.

ADOPTÉ

11. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

Il n'y a pas de sujet à traiter.

12. SERVICES ÉDUCATIFS

12.1 Aux fins d'information

Plusieurs points d'intérêt sont présentés au Conseil. Tous les documents figurent au dossier.

- Link up
- We Day – Power of the youth voice
- ELA – dictionnaire dynamique/visuel
- Randonnée de trois jours de la CSES

13. SERVICES D'ÉDUCATION AUX ADULTES

13.1 Aux fins d'information

Plusieurs points d'intérêt sont présentés au Conseil. Tous les documents figurent au dossier.

- Statistiques liées au centre
- Dossier de recrutement international
- Microsite Web
- Offre de programme international
- Portrait de l'offre collégiale internationale
- Équité des programmes de formation professionnelle entre les commissions scolaires anglophones et francophones

14. COMMISSAIRES

14.1 Mandat des membres du comité exécutif

ATTENDU QUE l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* indique que le Conseil des Commissaires doit déterminer la durée du mandat des membres du comité exécutif;

C17-12-136

Il est proposé par G. Briand que le mandat des membres du comité exécutif de la Commission scolaire Eastern Shores soit établi jusqu'au 4 novembre 2018.

ADOPTÉ

14.2 DÉCLARATION ET RÉSULTATS – REPRÉSENTANTS ÉLUS

Mike Clarke	Élu	
Keith Eldridge	Élu	
Gary Briand	Élu	
Kerry Dickson	Élue	
Cindy Carney	Élue	Commissaire parent

C17-12-137

14.3 Il est proposé par K. MacKenzie de détruire tous les bulletins de vote et les courriels soumis pour déterminer la composition du comité exécutif.

ADOPTÉ

S. Ward et C. Carney, témoin, détruiront tous les bulletins de vote et les courriels reçus.

15. COMITÉ CENTRAL DE PARENTS

Il n'y a pas de sujet à traiter.

16. DIVERS

Il n'y a pas de sujet à traiter.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE À 21 H 03

C17-12-138

Il est proposé par D. Bourgouin de lever la séance à 21 h 03.

ADOPTÉ

Secrétaire générale

Président